



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juin 2026

Délibération N° 27.299.26/44

Objet : Compte Administratif 2025 – Budget VILLE

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juin 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

Le maire ne prend pas part au vote

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Brigitte RICAUX, Nicolas PALOC, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Clément HELLARD, Jean Pascal LECOQ, Xavier LORDET, Véronique MITATRE, Géraldine VALOUR, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Lucie VEDIE, Yann LEMASSON

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine HELLARD a donné pouvoir à Clément HELLARD

Maxime HUMBERT a donné pouvoir à David PERREAU

Absents :

Rapport synthétique :

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du Budget, voté par chapitre, en vertu de l'instruction comptable M57.

Il compare les prévisions et les réalisations par chapitre et par article, en section de fonctionnement, puis en section d'investissement.

I - Section de fonctionnement

Le total des recettes, hors résultat reporté 2024, s'élève à 3 906 952,11 €, et, en dépenses à 3 436 969,95 €.

1) Les recettes réelles d'un montant de **3 876 488 €** restent stables, réalisées à hauteur de 99% du budget voté. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les recettes de gestion courante : 3 872 985 €
- les recettes financières : 0 €
- les recettes spécifiques : 3 503 €

Le principal poste des recettes de fonctionnement se compose des dotations de l'État, de l'Agglo EPN et de la fiscalité locale.

Sur le plan de la fiscalité locale, la revalorisation des bases décrétée par l'État a été de 1,7 % (contre 3,9% en 2024). Le produit perçu s'est élevé à 2 139 053 € soit une hausse de près de 40 000 € par rapport à 2024.

Les 2 autres postes concernent :

- Les attributions de l'Agglomération EPN de 696 334 €, auxquelles s'ajoute le FPIC de 56 268 €.
- Les dotations de l'État pour 377 083 € stables

La Taxe sur l'électricité de 22 962 € complète ces sommes, ainsi que les droits de mutation pour 132 329 €.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a été facturée à hauteur de 13 904 €.

Le total des 2 chapitres « Impôts et Taxes » et « Dotations – Participations » s'élève à 3 466 913 € soit une légère augmentation de 1,26 %, supérieure à l'inflation de 0,9% en moyenne sur 2025.

Les **recettes des services** pour **257 397 €** regroupent celles envers la population, et, les facturations d'occupation du domaine public, des charges envers l'agglomération, des associations et des communes. Une recette de 43 000 € n'est pas facturée à EPN à la suite de la mise à jour d'une convention, d'où cette baisse.

Les **autres produits** pour **85 850 €**, en forte hausse cette année, concernent les loyers perçus, et les locations des salles municipales.

L'excédent de la Caisse des Écoles a été rattachée à l'exercice 2025 dans exacte du Trésor Public (20 979 €)

Les **atténuations de charges**, notamment les remboursements sur rémunérations s'élèvent à **41 823 €**.

Des recettes diverses d'un total de **3 503 €** complètent ces produits.

A ces recettes réelles, s'ajoutent **les mouvements d'ordre** concernant les travaux en régie pour **30 464 €**.

2) Les dépenses réelles s'élèvent à **3 298 433,18 €**, représentent 92% du budget voté.

Le poste principal est celui des **frais de personnel** d'un montant de **1 584 329 €** (contre 1 532 852 € en 2024).

Aucune augmentation du point d'indice n'est intervenue en 2025. Ce chapitre évolue de 3,25% par rapport à 2024. 1/3 de cette hausse est liée au remplacement d'une ATSEM.

Les **dépenses à caractère général** se chiffrent à **967 069 €**, en progression de 3,4% est enregistrée par rapport à 2024.

Les variations sur ce chapitre sont de plusieurs ordres.

Une forte hausse des tarifs de l'énergie liée au rattrapage du blocage des prix en 2023 et 2024.

La location du local de la poste est comptabilisée pour environ 11 000 €.

L'année 2025 a été marquée sur le plan culturel par l'expo de rues et une 3^{ème} édition du festival des fanfares plus dense (+ 10 800 €)

Une somme de 17 000 € a été dépensée pour l'entretien d'un modulaire en maternelle à la suite d'un arrêt prolongé d'un agent.

Pour compenser ces lignes en hausse, des diminutions ont été observées sur le poste des assurances (- 17 000 €) et sur la restauration scolaire liée au marché (- 13 600 €)

Les autres **charges de gestion courante** de **608 443 €** intègrent les participations versées aux différents

organismes renforçant les liens entre les citoyens au travers des associations, des services à la population (enfance, jeunesse, actions solidaires). On y retrouve également les financements pour la lutte contre les incendies.

Quelques lignes principales :

- la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 160 000 €
- pas de subvention au SAAP,
- les subventions aux associations pour 184 186 €
- le Service de Défense incendie pour 103 933 €
- le SIVU CAP NORD EST pour 77 352 €
- le SIEGE 27 pour 9 421 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 3 159 841 € (+ 2,4%)

Les charges financières de **92 917 €** poursuivent leur baisse.

L'encours de la dette atteint 1 847 990 € au 31 décembre. Il représente 4 lignes de prêt avec une durée résiduelle de 8 ans. Fin 2025, le ratio de désendettement atteint 3,2 ans, et, le taux moyen de la dette de la ville se stabilise à 4,73 %. L'encours se répartit en 75 % à taux fixe, et 25% pour un emprunt avec un système de barrière.

Les charges spécifiques s'élèvent à 41 575 € avec l'annulation d'un titre €.

A ces dépenses réelles, s'ajoutent des **dépenses liées à des mouvements d'ordre** portant sur la dotation aux amortissements et des sorties de biens immobilisés de l'actif pour **142 537 €**.

Résultat de Fonctionnement :	
1 - Résultat d'exploitation (Produits – Charges réels)	+ 580 305,15 €
2 - Mouvements d'ordre	- 110 322,99 €
3 - Résultat de l'exercice (1+2)	+ 469 982,16 €
4 - Résultat antérieur reporté	+ 752 678,42 €
5 - Résultat cumulé (3+4)	+ 1 222 660,58 €

L'épargne brute, qui évalue la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors cession), représentant le socle de la situation financière de la Ville s'élève à **580 305 €** en baisse par rapport à 2024.

L'épargne nette, permettant de mesurer la capacité à dégager des ressources propres pour investir, après le remboursement du capital de la dette, atteint **292 190 €**.

II - Section d'investissement

Les recettes se chiffrent à 798 353,25 € et les dépenses hors reprise du déficit à 863 722,31 €. Des crédits reportés ont été inscrits en recettes, pour 503 292,15 €, et en dépenses, pour 538 201,15 €.

Le déficit de 2024 est financé par la capitalisation des excédents de fonctionnement déterminée lors de l'affectation des résultats 2024 de 322 239,94 €.

Les recettes réelles s'élèvent à **657 566,48 €**.

- Les principales ressources pour financer les projets d'investissement sont :
- Subventions perçues : 481 013,18 €
 - FCTVA : 162 606,43 €
 - Autres recettes : 13 946,87 € (principalement la Taxe d'Aménagement)

Le montant des subventions est élevé car la ville a enfin perçu celles relatives au complexe sportif (162 908 €) et le Fonds de Concours pour la classe modulaire (36 357 €).

Des avances sur subvention ont été demandées pour financer le début des travaux du parc de loisirs intergénérationnels et la mobilité douce (167 788 €).

Une somme de 47 565 € a été attribuée au titre des amendes de police pour la sécurisation de la RD155.

Aux recettes réelles, s'ajoutent des mouvements d'ordre composés essentiellement de la dotation aux amortissements d'un montant de 140 786,77 €.

Aucun emprunt n'a été contracté sur 2025.

Les dépenses réelles totalisent **833 258,53 €**.
Les principaux postes sont :

- Remboursement annuel de la dette en capital :	288 115,93 €
- Dépenses d'équipement :	545 142,60 €

L'année 2025 a été marquée par l'attribution du marché et le démarrage des travaux des 2 projets urbains : la création d'un espace de loisirs intergénérationnels et des cheminements doux avec franchissement de l'Iton. Ces 2 programmes seront gérés par autorisation. Un montant de 157 144 € a été mandaté et 331 945 € en crédits reportés sur 2026 pour pouvoir régler les 1ères situations de travaux.

Ensuite, les autres dépenses d'équipement ont permis de rénover notre patrimoine bâti, naturel et urbain, et, d'acquérir ou renouveler certains matériels et mobiliers totalisent.

- Travaux de bâtiments :	98 329 €
- École et Restaurant scolaire :	54 290 €
- Aménagements espaces naturels et urbains :	5 906 €
- Matériel de transport :	59 292 €
- Acquisitions équipements :	61 006 €
- Chauffage P3 :	60 018 €
- Participation Éclairage Public :	45 437 €
- Budget Participatif :	3 720 €

Les crédits reportés comprennent les travaux réalisés au PAJ en fin d'année (69 268 €) et ceux engagés pour sécuriser les passages piétons sur la RD 155 (81 540 €).

À cela, il convient de majorer la somme des mouvements d'ordre de 30 464 € correspondant à des travaux réalisés par nos services.

Résultat d'Investissement :

1 - Résultat de l'exercice (Recettes - Dépenses)	+ 256 870,88 €
2 - Résultat antérieur reporté	- 494 992,27 €
3 - Résultat cumulé (1+2)	- 238 121,39 €
4 - Reste à réaliser (Recettes - Dépenses)	- 34 909,00 €
5 - Besoin de financement (3+4)	- 273 030,39 €

L'excédent cumulé de fonctionnement doit obligatoirement couvrir le besoin de financement de la section

d'investissement. Pour mémoire, il est de 1 222 660,58 €.

L'excédent net de fonctionnement 2025 s'élève à 949 630,19 €

A la lecture de ces données chiffrées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2025.

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant l'article L.2121.-14 du Code Général des Collectivité Territoriales

Vu l'avis de la Commission Finances du 10 juin 2026

Le Conseil Municipal élit Monsieur Patrik WATEL en tant que président de séance, après la sortie de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le Compte Administratif 2025 du Budget Principal de la ville de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Gravigny, Le 22 juin 2026.

Pour extrait certifié et conforme

Le Président de séance

Mr Patrik WATEL

